



**SURVEILLANCE MÉDICALE DE LA
SURDITÉ PROFESSIONNELLE**

Guide de pratique
professionnelle régional



Une réalisation de la Direction régionale de santé publique – Secteur Santé au travail,
Centre intégré universitaire de santé et services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
www.ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Recherche et rédaction par les membres du Comité d'harmonisation des protocoles médicaux (CHPM)

Membres actuels

Valentina Chiosa, hygiéniste du travail
Claudelle Élie, gestionnaire accompagnatrice
Christine Hamelin, médecin responsable
Éloïsa Petrucci-Hodge, infirmière clinicienne, assistante du supérieur immédiat
Pierre Séguin, responsable du CHPM et médecin responsable
Daniel Vergara, agent de planification, de programmation et de recherche

Membre précédent

Nathalie Bourdeau, infirmière clinicienne

Collaboration

Stéphane Choukevitch, agent de planification, de programmation et de recherche
Christian Fortin, hygiéniste du travail
Gaétan Handfield, hygiéniste du travail
Annie Trudel, technicienne en recherche
Service régional de médecine du travail (SRMT)

Traduction

Sylvie Gauthier, trad. a., membre OTTIAQ

Mise en page

Nadia Bélancourt, agente administrative
Mats Nordström Walder, agent administratif

Notes

Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Les reproductions de ce texte, en tout et en partie, sont autorisées, à condition d'en nommer la source.

Ce document est disponible en ligne sur le Portail régional Santé au travail – section zone privée du site Web :
santeautravail.qc.ca

© Direction régionale de santé publique
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal
Tous droits réservés

ISBN 978-2-550-81967-7 (version imprimée, 2018)
ISBN 978-2-550-81968-4 (version PDF, 2018)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

MOT DE LA DIRECTRICE

J'ai le plaisir de vous présenter la première version du *Guide de pratique professionnelle régional (GPPR) pour la surveillance médicale de la surdité professionnelle*. Cette édition inclut les recommandations émises dans la parution en avril 2016 du Guide concernant l'utilisation des examens audiométriques dans le réseau public de santé au travail – *Guide de pratique professionnelle* du Comité médical provincial en santé au travail du Québec (CMPSATQ). La réalisation de cette première édition a été sous la responsabilité du Comité d'harmonisation des protocoles médicaux (CHPM) et reflète toujours la position consensuelle des professionnels de la santé au travail de Montréal sur la surveillance médicale de cette maladie. Le maintien du consensus a été facilité par une démarche de consultation élargie, au cours de laquelle les éléments nouveaux du document ont pu être discutés par tous les intervenants concernés.

La publication de cette première édition du GPPR pour la surveillance médicale de la surdité professionnelle constitue une étape importante. D'une part, il s'agit du maintien de mon engagement et de celui du service régional de médecine du travail à fournir, aux médecins en santé au travail affectés au Programme maladie à déclaration obligatoire (MADO), au Programme de santé spécifique en établissement (PSSE) et Bâtiments et travaux publics (BTP) de Montréal, des outils leur permettant d'effectuer leur travail de manière plus efficace et efficiente. D'autre part, comme cette première édition intègre les éléments qui ont fait l'objet d'un consensus au niveau national, ceci constitue la concrétisation pour Montréal de l'objectif d'harmonisation des pratiques régionales en santé au travail. Enfin ce guide facilite également l'intégration des nouveaux professionnels qui bénéficient ainsi de l'expérience acquise sur le terrain par leurs collègues.

Ce GPPR constitue toujours un élément très pertinent sur lequel je pourrai m'appuyer, dans l'exercice de mon rôle d'évaluation des PSSE, prévu à l'article 127 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Je souhaite que l'appropriation de ce GPPR par tous les intervenants de l'équipe de santé au travail de Montréal permette une approche uniforme dans la nature et la qualité des services fournis aux travailleurs des établissements prioritaires de notre territoire.

La directrice régionale de santé publique,



Mylène Drouin, M.D.

SOMMAIRE

Ce document présente le premier GPPR pour la surveillance médicale de la surdité professionnelle, élaboré en vue d'une utilisation par tous les intervenants du secteur Santé au travail de la Direction régionale de santé publique de Montréal. Le protocole de surveillance médicale du GPPR est basé sur les connaissances scientifiques actuelles, telles que documentées par le groupe de travail du Comité médical provincial en santé au travail du Québec (CMPSATQ).

Le GPPR présente les étapes des activités de dépistage qui doivent être suivies par l'infirmière pour la mise en application optimale du dépistage, les informations à transmettre pour obtenir la décision libre et éclairée du travailleur et l'histoire auditive TEMPO facilitant le relevé de son histoire professionnelle spécifique au bruit.

De plus, le GPPR fournit plusieurs outils d'intervention pouvant être nécessaires tout au long du dépistage au sujet de la communication des rencontres auprès des travailleurs, des conseils d'usage en présence de bouchons de cire, de l'inscription des travailleurs exclus et du matériel nécessaire pour le dépistage.

Pour soutenir les médecins et standardiser le suivi médical à la suite du dépistage, un tableau des problèmes auditifs à référer en ORL, un modèle de lettre à choix multiples à remettre au travailleur et une note évolutive médicale standardisée sont proposés.

Aussi, le guide définit très précisément les informations qui doivent être inscrites dans le Système d'information en santé au travail (SISAT) en tenant compte des paramètres précis qui sont présentement dans ce système. Parmi les précisions, on retrouve le consensus médical pour la conclusion du dépistage et le lien avec l'agresseur selon le résultat de l'audiogramme de dépistage. Ainsi, il n'est toujours pas possible de suivre intégralement les recommandations contenues dans l'avis du CMPSATQ daté de mars 2012 concernant le suivi médical à assurer aux travailleurs soumis à un test de dépistage dans le Réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT)¹, parce que certaines définitions ne sont pas compatibles avec le SISAT actuel.

Enfin, plusieurs dépliants d'information sont disponibles pour soutenir les interventions réalisées auprès des employeurs et des travailleurs.

Le GPPR sera fort pertinent pour l'évaluation des PSSE, une responsabilité confiée au Directeur régional de santé publique à l'article 127 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et pourrait s'avérer utile dans le contexte de l'évaluation de l'acte médical pour les médecins du Service régional de médecine du travail (SRMT).

¹ Avis du Comité médical provincial en santé au travail du Québec, mars 2012.

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la directrice	i
Sommaire	iii
Liste des sections	vii
Liste des sigles et acronymes	ix
Introduction	1
Protocole de surveillance médicale de la surdit� professionnelle	3
Test pour les oreilles	9
Hearing Loss Test	11
Entretien avec le travailleur effectu� par l’infirmi�re pour une d�cision libre et �clair�e	15
Histoire auditive TEMPO et Feuillet d’identification du travailleur.....	21
Conseils d’usage – bouchons de cire	25
Instructions for use – Earwax buildup	27
D�pliant – Le d�pistage de la surdit� professionnelle : Pour une d�cision libre et �clair�e	31
D�pliant – Le d�pistage de la surdit� professionnelle : Pour une d�cision libre et �clair�e (version anglaise).....	33
Registre des travailleurs exclus – Surveillance m�dicale de la surdit� professionnelle	37
Logigramme – Saisie SISAT du d�pistage de la surdit� professionnelle	41
Informations � saisir dans le SISAT	42
<i>Saisie de l’intervention de surveillance m�dicale</i>	42
<i>Saisie des activit�s m�dicales</i>	43
<i>Association d’un travailleur � une activit� de surveillance m�dicale</i>	43
<i>Dissociation d’un travailleur d’une activit� de surveillance m�dicale</i>	44

<i>Saisie des résultats d'une activité médicale.....</i>	46
<i>Saisie du résultat du questionnaire d'histoire auditive.....</i>	48
<i>Saisie du résultat de l'examen visuel cae/tympan.....</i>	48
<i>Saisie du résultat du tympanogramme.....</i>	49
<i>Saisie du résultat de l'audiogramme.....</i>	50
<i>Saisie de la conclusion du dépistage et du lien avec l'agresseur.....</i>	50
<i>Saisie du suivi de la référence.....</i>	53
<i>Tableau 1 : Conclusion du dépistage.....</i>	55
<i>Tableau 2 : Lien avec l'agresseur.....</i>	56
Problèmes auditifs à référer en ORL.....	59
Notes évolutives – Médecins – Saisie SISAT standardisée.....	63
Modèle de lettre à choix multiples.....	67
Aide-mémoire.....	71

LISTE DES SECTIONS

- Section 1** Affiche – Test pour les oreilles (versions française et anglaise)
- Section 2** Entretien avec le travailleur effectué par l’infirmière : Pour une décision libre et éclairée
- Section 3** Histoire auditive TEMPO
Feuillet d’identification du travailleur
- Section 4** Conseils d’usage – Bouchons de cire (versions française et anglaise)
- Section 5** Dépliant- Le dépistage de la surdité professionnelle : pour une décision libre et éclairée (*versions française et anglaise*)
- Section 6** Registre des travailleurs exclus – Surveillance médicale de la surdité professionnelle
- Section 7** Logigramme - Saisie SISAT du dépistage de la surdité professionnelle
Informations à saisir dans le SISAT
- Section 8** Problèmes auditifs à référer en ORL
- Section 9** Notes évolutives – Médecins – Saisie SISAT standardisée
- Section 10** Modèle de lettre à choix multiples
- Section 11** Aide-mémoire – Matériel à apporter

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACPM	Association canadienne de protection médicale
APPR	Agent de planification, de programmation et de recherche
AQESSS	Association québécoise d'établissements de santé et services sociaux
BTP	Bâtiments et travaux publics
CHPM	Comité d'harmonisation des protocoles médicaux
CIM	Classification internationale des maladies
CMPSATQ	Comité médical provincial en santé au travail du Québec
CMQ	Collège des médecins du Québec
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
ÉTA	Établissement
GPPR	Guide de pratique professionnelle régional
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MADO	Maladie à déclaration obligatoire
PSSE	Programme de santé spécifique à l'établissement
RSPSAT	Réseau de santé publique en santé au travail
SCD	Services cliniques de dépistage
SIAA	Système d'information et d'analyse en audiologie
SISAT	Système d'information en santé au travail
SRMT	Service régional de médecine du travail
TAT	Tribunal administratif du travail
TCNSP	Table de coordination nationale en santé publique
TEMPO	Traitement des examens de maladie professionnelle de l'ouïe

INTRODUCTION

Les travaux du CHPM portant sur la prévention de la surdité professionnelle visent les principaux objectifs suivants :

- Évaluer la faisabilité d’offrir aux établissements des services de tests d’ajustement de la protection auditive (bouchons).
- Développer des outils d’information (vidéo, capsule) favorisant la prise en charge de la prévention de la surdité professionnelle par les établissements.
- Proposer un guide de pratique professionnelle régional pour la surveillance médicale de la surdité professionnelle auprès des travailleurs de Montréal.

Les réflexions du CHPM ont été alimentées par les données extraites du SISAT. De fait, les résultats des audiogrammes dans les établissements de Montréal de 2007 à 2013 ont permis au CHPM d’établir ou de valider la justesse de certains critères du protocole.

La mise en contexte de l’élaboration de ce protocole a été présentée au SRMT le 16 décembre 2014.

Au cours de la réunion du SRMT, les médecins se sont entendus pour mettre en application le protocole suggéré. Ils ont aussi accepté que le *Questionnaire de dépistage des difficultés d’écoute et d’audition* conçu par l’audiologiste Martin Fortin pour utilisation par les cliniques *Lobe santé auditive et communication*, soit utilisé pendant une période d’un an, afin d’évaluer la validité et la valeur prédictive de ce questionnaire, lorsqu’il est appliqué à une population de travailleurs exposés au bruit en milieu de travail. À la suite de l’évaluation de ce questionnaire de dépistage² auprès de 403 travailleurs exposés au bruit, le CHPM a conclu qu’il n’est pas un bon outil pour identifier les travailleurs ayant besoin de passer un audiogramme, car sa sensibilité (fraction de vrais positifs) est très faible (23 %).

Par ailleurs, lors de la réunion du SRMT du 24 février 2015, les médecins ont pris connaissance des nouvelles recommandations du CHPM concernant les paramètres d’âge pour le dépistage audiométrique. Ces modifications ont été adoptées afin que le document *Surveillance médicale de la surdité professionnelle - Guide de pratique professionnelle régional* de Montréal soit en concordance avec le guide de pratique professionnelle *Guide concernant l’utilisation des examens audiométriques dans le réseau public de santé au travail*, du Comité médical provincial en santé au travail, adopté par la TCNSP en avril 2016.

² Lien Portail régional – Zone privée :
<http://www.santeautravail.qc.ca/documents/1732152/0/%C3%89valuation+questionnaire+d%C3%A9pistage+bruit+-+2016-07-13.pdf>

PROTOCOLE DE SURVEILLANCE MÉDICALE DE LA SURDITÉ PROFESSIONNELLE

OBJECTIF GÉNÉRAL	Rendre accessible, pour les travailleurs ayant une atteinte auditive significative reliée à leur exposition au bruit en milieu de travail, des services de réadaptation et/ou une indemnisation pour leur maladie professionnelle, s'il y a lieu.		
OBJECTIF SPÉCIFIQUE	Identifier les travailleurs qui présentent une atteinte auditive significative ³ , potentiellement causée par l'exposition au bruit dans le milieu de travail.		
MALADIE DÉPISTÉE	Surdité professionnelle		
SEUIL D'INTERVENTION	Niveau de l'exposition actuelle au bruit (mesuré ou estimé) est $\geq 85^4$ dB(A) Q3 pour 8 heures.		
POPULATION CIBLE	Travailleurs respectant les critères d'admissibilité pour audiogramme de dépistage.		
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR AUDIOGRAMME DE DÉPISTAGE	Niveau de l'exposition actuelle Q3 (8 heures)	Âge du travailleur au moment du dépistage	Nombre d'années d'exposition en carrière³ ≥ 85 dB(A)
	≥ 85 et < 95 dB(A)	≥ 40 ans	≥ 10 ans
	≥ 95 dB(A)	≥ 30 ans	≥ 5 ans
EXCLUSION DE LA POPULATION CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> Travailleurs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité pour audiogramme de dépistage. Travailleurs qui ont déjà eu un diagnostic de surdité professionnelle ou ceux qui bénéficient déjà d'une prise en charge pour des problèmes d'audition. 		
ACTIVITÉS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	Réviser la situation pour l'exposition au bruit dans l'établissement avant toutes activités de dépistage. Si changements significatifs dans l'établissement par rapport à l'évaluation antérieure, procéder à une nouvelle évaluation environnementale (incluant dosimétries si nécessaire) servant à identifier la population cible pour la surveillance médicale.		
ACTIVITÉS D'INFORMATION	Présenter une session d'information incluant la promotion du port adéquat de la protection auditive.		

³ L'annexe 3 détaille les atteintes auditives significatives et les autres problèmes auditifs qui doivent être référés en ORL.

⁴ Dans le module hygiène du SISAT, l'exposition au bruit est ajustée en fonction d'une exposition de 8 heures de travail, peu importe la durée du quart de travail. Fiche de référence de notions en hygiène pour une mise à niveau provinciale, Réseau de santé publique en santé au travail, janvier 2015.

³ Exposition en carrière: nombre d'années d'exposition chez l'employeur actuel et le nombre d'années chez les autres employeurs.

ACTIVITÉS DE
DÉPISTAGE

Activités préparatoires aux audiogrammes de dépistage dans le milieu de travail :

- 1) Envoyer le communiqué à afficher dans l'établissement rappelant les rencontres prévues pour la réalisation des audiogrammes de dépistage et soulignant l'importance de porter des protecteurs auditifs en tout temps lors des activités bruyantes (section 1);
- 2) Planifier les rencontres avec les travailleurs en se référant aux niveaux d'exposition au bruit des travailleurs documentés dans le ou les rapport(s) environnementaux valides (représentatifs de l'exposition actuelle au bruit des travailleurs);
- 3) Reporter l'activité de dépistage en présence d'une ou des conditions suivantes :
 - Incompréhension des consignes (ex. : barrière linguistique);
 - Facultés altérées par effets de la consommation d'alcool, de drogue ou de la médication.
- 4) Vérifier si le travailleur répond au critère d'âge (30 ou 40 ans selon le cas);
- 5) Donner des informations au travailleur dans le but de favoriser un consentement éclairé au sujet du dépistage et de la possibilité d'une investigation diagnostique ultérieure (section 2);
- 6) Compléter une *Histoire auditive TEMPO* (section 3) pour documenter, notamment, le nombre d'années d'exposition en carrière (5 ou 10 ans) en posant la question suivante :
 - Avez-vous travaillé durant (5 ans ou 10 ans selon le cas) ou plus dans le bruit incluant tous vos emplois antérieurs? Si le travailleur a de la difficulté à estimer le niveau de bruit des expositions antérieures, demander s'il était nécessaire d'élever la voix pour tenir une conversation normale avec un collègue situé à un bras (1 mètre) de distance.
- 7) Si exposition significative : procéder à l'examen de l'oreille et du tympan selon la méthode de soins *Examen de l'oreille externe* et donner les conseils d'usage, selon le cas (section 4);
- 8) Si l'examen de l'oreille externe est normal aux deux oreilles, donner les informations sur le déroulement du dépistage;
- 9) Donner de l'information préventive selon les besoins et remettre le ou les dépliant(s) pertinent(s) :
 - *La surdité causée par le bruit ça nous coupe du monde / Noise-induced hearing loss makes life less lively;*
 - *Les acouphènes / Tinnitus* (remise au besoin);
 - *Ma protection auditive, je la porte en tout temps!* (non disponible en anglais);
 - *Comment bien choisir des protecteurs auditifs* (non disponible en anglais);
 - *Le dépistage de la surdité professionnelle: pour un consentement libre et éclairé / Screening for occupational hearing loss: making a free and informed decision* (section 5).

	<p>10) Ouvrir un dossier pour tous les travailleurs chez qui une <i>Histoire auditive TEMPO</i> a été complétée;</p> <p>11) Consigner une <i>Note évolutive – infirmière</i> au dossier (canevas de notes – bruit disponibles au portail) et compléter le <i>Feuillet d’identification du travailleur</i> (section 3) pour tous les travailleurs chez qui une <i>Histoire auditive TEMPO</i> a été complétée;</p> <p>12) Inscrire dans le <i>registre des travailleurs exclus</i> (section 6) sans ouverture de dossier les travailleurs qui correspondent aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Ne répondent pas aux critères d’admissibilité pour audiogramme de dépistage;▪ Ont déjà eu un diagnostic de surdité professionnelle;▪ Qui bénéficient déjà d’une prise en charge pour des problèmes d’audition;▪ Surdité connue;▪ Refusent de participer au dépistage. <p>13) Planifier l’audiogramme de dépistage (tympa­no­gramme inclus) avec les Services cliniques de dépistage (SCD) de l’INSPQ;</p> <p>Activités de suivi lorsqu’une référence en ORL est effectuée :</p> <p>14) Coordonner le suivi clinique et de référence (rendez-vous obtenu, rapport ORL);</p> <p>15) Saisir, au fur et à mesure, les informations des activités réalisées au SISAT (section 7).</p>
<p>ACTIVITÉS DE COMMUNICATION DES RÉSULTATS DU DÉPISTAGE, DE SUIVI MÉDICAL ET DE RÉFÉRENCE DES TRAVAILLEURS⁴</p>	<p>La réalisation et la saisie des activités de communication des résultats du dépistage, de suivi médical et de référence des travailleurs doivent être effectuées selon les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Résultat de l’audiogramme de dépistage (tympa­no­gramme inclus) (section 7);▪ Conclusion du dépistage (section 7 – Tableau 1);▪ Lien avec l’agresseur (section 7 – Tableau 2);▪ Problèmes auditifs à référer en ORL (section 8);▪ Notes évolutives – Médecins – Saisie SISAT standardisée (section 9);▪ Modèle de lettre à choix multiples (section 10). <p>Le médecin qui a initié le dépistage (le prescripteur) doit s’assurer que les résultats sont transmis au travailleur. Cette responsabilité a été confirmée par l’Association canadienne de protection médicale (ACPM) : « Les médecins qui demandent des investigations ont l’obligation d’en communiquer les résultats au patient et de faire des efforts raisonnables pour s’assurer qu’un suivi approprié est effectué⁵ ».</p>

⁴ Cadre de gestion pour le suivi sécuritaire des résultats d’investigation ou de dépistage, AQESSS, Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec, CMQ, septembre 2012.

⁵ Responsabilité du suivi des investigations, ACPM, Bulletin d’information, juin 2008, Volume 2, pages 1-2.

<p>ACTIVITÉS DE COMMUNICATION DES RÉSULTATS DU DÉPISTAGE, DE SUIVI MÉDICAL ET DE RÉFÉRENCE DES TRAVAILLEURS (SUITE)</p>	<p>Suivi médical et référence</p> <p>D'une part, le médecin qui a initié le dépistage doit également assurer le suivi médical des travailleurs dépistés conformément aux dispositions du Code de déontologie des médecins⁶.</p> <p>D'autre part, le <i>Cadre de gestion pour le suivi sécuritaire des résultats d'investigation ou de dépistage</i> mentionne les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer le suivi des résultats d'investigation ou de dépistage, notamment ceux présentant une valeur critique⁷. ➤ Assurer la sécurité des soins et des services en mettant à contribution les médecins, les professionnels et les établissements. ➤ S'assurer de la compréhension du concept de répondant⁸ (infirmière assignée à l'établissement) et de la nécessité de la mise en place de ce concept par tous les professionnels qui demandent une investigation ou un dépistage. <p>Compte tenu de ces informations, il est entendu que le suivi médical, lors de demande de consultation ou de transfert à un autre médecin dans le cadre de la surveillance médicale de la surdité professionnelle, n'est pas systématique.</p> <p>Un suivi médical et de référence sera effectué à la demande du médecin qui a initié le dépistage selon les modalités convenues.</p> <p>Une note au dossier du travailleur doit être inscrite et les informations pertinentes dans la section appropriée du SISAT doivent être saisies.</p>	
<p>PÉRIODICITÉ</p>	<p>Si tous les travailleurs de l'établissement ou du département sont exposés à ≥ 85 dBA et < 90 dBA</p> <p>Dès que des travailleurs sont exposés à ≥ 90 dBA dans l'établissement ou dans le département</p>	<p>Aux 10 ans</p> <p>Aux 5 ans</p>
<p><i>Un aide-mémoire pour le matériel à apporter en établissement est disponible à la section 11.</i></p>		

⁶ Code de déontologie des médecins, Collège des médecins du Québec, 7 janvier 2015.

32. Le médecin qui a examiné, investigué ou traité un patient est responsable d'assurer le suivi médical requis par l'état du patient, à la suite de son intervention, à moins de s'être assuré qu'un autre médecin, un autre professionnel ou une autre personne habilitée puisse le faire à sa place. Le médecin qui signe une ordonnance collective (...) doit s'assurer qu'elle comporte des mesures visant la prise en charge ou le suivi médical, lorsque requis.

33. Le médecin qui dirige un patient vers un autre médecin doit assumer la responsabilité de ce patient aussi longtemps que cet autre médecin n'as pas pris celui-ci en charge.

⁷ Résultat inattendu d'investigation ou de dépistage, de nature quantitative ou qualitative, présentant un écart tel par rapport aux valeurs de référence qu'il signifie un état critique pour la vie, la fonction ou l'organe si le prescripteur n'en est pas informé dans les délais requis. Exemple : une asymétrie non investiguée.

⁸ Professionnel à joindre si le prescripteur n'est pas en mesure d'assurer le suivi approprié et en temps opportun des résultats d'investigation ou de dépistage.

Section 1

Affiche - Test pour les oreilles (versions française et anglaise)

1

PLEASE POST

**HEARING LOSS TEST
NOTICE TO ALL WORKERS
CONCERNED**

COMPANY NAME

DAY	<ul style="list-style-type: none">• Date :• Time :
EVENING	<ul style="list-style-type: none">• Date :• Time :
PLACE	

IMPORTANT

To ensure your hearing can be assessed accurately on the day of the test, you must not work in noise.

Thank you for your cooperation.

We look forward to seeing you!

Nurse's name :

Tel. :

Extension:

Section 2

Entretien avec le travailleur effectué par l'infirmière :
Pour une décision libre et éclairée

2

Entretien avec le travailleur effectué par l'infirmière Pour une décision libre et éclairée

Les informations suivantes doivent minimalement être transmises au travailleur, dans vos propres mots, dans le but d'obtenir son consentement éclairé au sujet du dépistage et de la possibilité d'une investigation diagnostique ultérieure.

La traduction anglaise de l'aide-mémoire est disponible en version imprimée pour les infirmières.

- Vérifier que le travailleur comprend bien le français ou l'anglais, et dans le cas contraire, faire appel à un interprète afin de favoriser un consentement éclairé.
- Vérifier ce que le travailleur sait sur le dépistage de la surdité professionnelle.

Bénéfices du dépistage

- Dépistage du travailleur ayant une atteinte auditive possiblement indemnisable ou pouvant bénéficier d'une réadaptation.
- Référence du travailleur en vue d'obtenir un diagnostic lorsque le dépistage suggère une possibilité d'atteinte auditive.
- Accès à des ressources de réadaptation et d'indemnisation, le cas échéant.

Inconvénients du dépistage

- Un résultat faussement anormal (faux positif) à l'audiogramme de dépistage peut nécessiter que le travailleur consacre du temps pour consulter une ressource spécialisée afin d'obtenir un diagnostic plus précis.
- Un résultat normal peut engendrer un faux sentiment de sécurité. L'audiogramme de dépistage donne un portrait de la condition auditive actuelle du travailleur et ce portrait peut changer avec le temps.
- Si l'employeur conteste au Tribunal administratif du travail (TAT) la décision de la CNESST d'accepter la réclamation du travailleur pour surdité professionnelle, il est possible qu'on considère que le délai de 6 mois débute au moment où le travailleur est informé qu'il souffre d'une atteinte auditive probablement causée par le bruit, soit lors de la remise de la lettre de résultat signée par le médecin en santé au travail.

Informations sur les activités de dépistage

- Les critères d'admissibilité pour faire un audiogramme de dépistage (tympanogramme inclus) sont : niveau de l'exposition actuelle, l'âge et le nombre d'années d'exposition en carrière.
- L'histoire auditive TEMPO permet de connaître, entre autres, le nombre d'années d'exposition au bruit en carrière, le type de protection auditive utilisé et les symptômes ressentis par le travailleur.

- L'évaluation visuelle des conduits auditifs externes et des tympons avec l'otoscope, permettant d'évaluer l'absence d'obstruction (bouchon de cire, corps étranger), est sans danger et non douloureuse.
- L'audiogramme de dépistage est sans danger et non douloureux.
- L'audiogramme de dépistage ne représente pas un diagnostic.

Communication des résultats du dépistage

- Les résultats de l'audiogramme de dépistage et du tympanogramme seront remis et expliqués individuellement lors d'une rencontre ou seront envoyés par la poste en cas d'absence ou d'impossibilité de rejoindre le travailleur.
- Le résultat de l'audiogramme de dépistage demeure confidentiel et ne sera pas transmis sans l'autorisation du travailleur. L'employeur en sera informé uniquement si le travailleur fait une réclamation à la CNESST pour surdité professionnelle.
- L'employeur actuel a le droit de contester auprès de la CNESST le lien entre l'état de santé auditive du travailleur et le fait d'avoir travaillé dans son entreprise, s'il considère ne pas être responsable, en tout ou en partie, de la maladie du travailleur.

Traitement, référence et suivi médical du travailleur

- Il n'y a pas de traitement spécifique pour la surdité professionnelle, mais certains moyens peuvent être offerts pour diminuer le handicap causé par cette surdité.
- Si le résultat suggère une atteinte auditive possiblement indemnisable ou pouvant bénéficier de réadaptation, le travailleur sera référé à un spécialiste en ORL (liste disponible) pour diagnostic et suivi. Il peut y avoir des frais pour l'audiogramme clinique demandé par le spécialiste en ORL.
- Si le travailleur fait une réclamation à la CNESST pour surdité professionnelle et que cette réclamation est acceptée, les frais pour la réadaptation incluant les appareils auditifs sont payés par la CNESST.
- Le travailleur doit respecter le délai de 6 mois (article 272 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles) pour faire une réclamation à la CNESST à partir du moment où il est informé qu'il souffre de surdité professionnelle.
- Si le médecin responsable constate à l'audiogramme de dépistage des anomalies significatives non reliées au travail, le travailleur pourra être référé à un spécialiste en ORL pour une évaluation plus poussée et suivi si nécessaire.

Après acceptation ou refus des activités de dépistage

- Informer le travailleur que s'il change d'idée, il peut nous contacter en tout temps et remettre les coordonnées pour rejoindre l'équipe santé au travail.
- Dossier ouvert : inscrire une note évolutive au dossier et inscrire le refus sur le registre des travailleurs exclus.

- Aucun dossier : inscrire le refus sur le registre des travailleurs exclus.
- Remettre systématiquement au travailleur le dépliant « Le dépistage de la surdité professionnelle : pour une décision libre et éclairée ».
- Remettre des informations préventives selon les besoins.

Section 3


Histoire auditive TEMPO et Feuillet d'identification du travailleur


3

Histoire auditive TEMPO et Feuillet d'identification du travailleur

Il est important d'utiliser les dernières versions électroniques disponibles dans le Système d'information et d'analyse en audiologie (SIAA) : <https://www.inspq.rtss.qc.ca/audiologieWAR/>.

La traduction anglaise de l'histoire auditive TEMPO est disponible pour les infirmières dans le SIAA.

 <h2 style="margin: 0;">HISTOIRE AUDITIVE</h2>	<p style="text-align: center; margin: 0;">Dossier confidentiel</p> <p style="font-size: small; margin: 0;">Les renseignements contenus dans ce dossier sont confidentiels. Le Service de santé doit, sur demande, communiquer ce dossier au travailleur ou, avec l'autorisation écrite de ce dernier, à toute personne désignée par le travailleur. La conservation, le caractère confidentiel et la communication de ce dossier sont assurés en vertu de l'article 129 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q. chapitre S-2.1).</p>																												
Espaces réservés aux employés des Services cliniques de dépistage																													
<p>Conformité aux normes ANSI série 3 et ISO 8253-1 en vigueur? Oui Non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Nombre d'heures depuis le bruit au travail : _____</p> <p>Activités bruyantes extra-professionnelles depuis les 14 dernières heures? Oui Non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Examen du CAE : O.G. O.D.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Normal?</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Obstrué?</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Affaisé?</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table> <p>Examen tympanométrique :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Réalisé?</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Non réalisé?</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Non valide?</td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Normal?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Obstrué?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Affaisé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisé?	<input type="checkbox"/>	Non réalisé?	<input type="checkbox"/>	Non valide?	<input type="checkbox"/>	<p style="text-align: right;">O.G. O.D.</p> <p>Pression O.M. : _____</p> <p>Amplitude : _____</p> <p>Depuis les 24 dernières heures, avez-vous souffert de :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">IVRS?</td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 10%;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Douleurs?</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	IVRS?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Douleurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
Normal?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Obstrué?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Affaisé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Réalisé?	<input type="checkbox"/>																												
Non réalisé?	<input type="checkbox"/>																												
Non valide?	<input type="checkbox"/>																												
IVRS?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
Douleurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Envoi des histoires auditives aux Services cliniques de dépistage</th> </tr> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> Version papier Les questionnaires doivent être envoyés par messagerie à : Nicole Dubé Services cliniques de dépistage Institut national de santé publique du Québec 945, avenue Wolfe, 5e étage Québec (Québec) G1V 5B3 </td> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> Version électronique PDF Les questionnaires doivent être importés dans le Système d'information et d'analyse en audiologie (SIAA) à l'adresse suivante : https://www.inspq.rtss.qc.ca/AudiologieWAR/ </td> </tr> </table>		Envoi des histoires auditives aux Services cliniques de dépistage		Version papier Les questionnaires doivent être envoyés par messagerie à : Nicole Dubé Services cliniques de dépistage Institut national de santé publique du Québec 945, avenue Wolfe, 5e étage Québec (Québec) G1V 5B3	Version électronique PDF Les questionnaires doivent être importés dans le Système d'information et d'analyse en audiologie (SIAA) à l'adresse suivante : https://www.inspq.rtss.qc.ca/AudiologieWAR/	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="text-align: center;">Service de santé responsable du programme d'examen</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> Nom : _____ _____ _____ Coordonnées : _____ _____ _____ </td> </tr> </table>	Service de santé responsable du programme d'examen	Nom : _____ _____ _____ Coordonnées : _____ _____ _____																					
Envoi des histoires auditives aux Services cliniques de dépistage																													
Version papier Les questionnaires doivent être envoyés par messagerie à : Nicole Dubé Services cliniques de dépistage Institut national de santé publique du Québec 945, avenue Wolfe, 5e étage Québec (Québec) G1V 5B3	Version électronique PDF Les questionnaires doivent être importés dans le Système d'information et d'analyse en audiologie (SIAA) à l'adresse suivante : https://www.inspq.rtss.qc.ca/AudiologieWAR/																												
Service de santé responsable du programme d'examen																													
Nom : _____ _____ _____ Coordonnées : _____ _____ _____																													
SECTION 1 - Identification		# Dossier SISAT:																											
Renseignements démographiques																													
1. <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">Lettres</td> <td style="width: 40%; text-align: center;">Numéro d'assurance maladie</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">Chiffres</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Lettres	Numéro d'assurance maladie	Chiffres				2. <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">Date de naissance</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">AAAA</td> <td style="text-align: center;">MM</td> <td style="text-align: center;">JJ</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td colspan="4"></td> </tr> </table>	Date de naissance							AAAA	MM	JJ												3. Sexe : Féminin Masculin <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Lettres	Numéro d'assurance maladie	Chiffres																											
Date de naissance																													
AAAA	MM	JJ																											
4. Nom : _____																													
5. Prénom : _____																													
6. <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">Numéro civique</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">Appartement</td> <td style="width: 40%;"></td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Numéro civique	Appartement					8. <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%; text-align: center;">Rue, route, avenue, boulevard, etc.</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>		Rue, route, avenue, boulevard, etc.																				
Numéro civique	Appartement																												
Rue, route, avenue, boulevard, etc.																													
9. Ville : _____																													
10. <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%; text-align: center;">Code postal</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>			Code postal																										
Code postal																													
11a. <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%; text-align: center;">Téléphone (maison)</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Téléphone (maison)		11b. <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%; text-align: center;">Téléphone (cellulaire)</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>		Téléphone (cellulaire)																								
Téléphone (maison)																													
Téléphone (cellulaire)																													
Lieu de travail																													
12. <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100%; text-align: center;">Établissement - Numéro CNESST</td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>	Établissement - Numéro CNESST		13. Nom de l'établissement : _____ _____																										
Établissement - Numéro CNESST																													
Indemnisation CNESST																													
14. Avez-vous déjà fait une demande d'indemnisation pour surdit� professionnelle � la CNESST? Oui Non Incertain <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>																													
15. Si oui, o� en est rendu votre dossier? Dossier � l'�tude Dossier accept� Dossier refus� Autre <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>																													
Si autre, sp�cifiez (facultatif) : _____																													

	Feuillet d'identification du travailleur		
Identification du travailleur	Nom du Service de santé : _____ Établissement : _____ Nom, prénom : _____ Numéro d'assurance maladie : _____		
Réservé aux employés des Services cliniques de dépistage			
Conformité aux normes ANSI série 3 et ISO 8253-1 en vigueur? Oui Non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Nombre d'heures depuis le bruit au travail : _____ Activités bruyantes extra-professionnelles depuis les 14 dernières heures? Oui Non <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Examen du CAE : Normal? O.G. O.D. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Obstrué? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Affaîsé? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Corrigé? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Examen tympanométrique : Réalisé? <input type="checkbox"/> Non réalisé? <input type="checkbox"/> Non valide? <input type="checkbox"/>	Pression O.M. : O.G. O.D. _____ Amplitude : _____ Depuis les 24 dernières heures, avez-vous souffert de : Oui Non IVRS? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Douleurs? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Janvier 2015

Lien pour accéder au SIAA dans la zone privée du Portail RSPSAT :
<http://www.santeautravail.qc.ca/group/region-montreal%20domaines/medical/protocole-et-guide-de-pratique-de-montreal>

Section 4

Conseils d'usage - Bouchons de cire (versions française et anglaise)

4

CONSEILS D'USAGE – BOUCHONS DE CIRE – AUDIOMÉTRIE PORTATIVE

PRÉPARATION DES OREILLES OBSTRUÉES DE BOUCHONS DE CIRE

- APPELER AUX SERVICES COURANTS DE VOTRE CLSC POUR PRENDRE UN RENDEZ-VOUS AVEC UNE INFIRMIÈRE QUI FERA LE LAVAGE D'OREILLES
- METTRE 2 À 3 GOUTTES D'HUILE VÉGÉTALE, AVEC UN COMPTE-GOUTTE, 1 FOIS PAR JOUR, AVANT DE VOUS COUCHER PENDANT ENVIRON 7 JOURS AVANT LE LAVAGE D'OREILLES
- NE PAS UTILISER DE PEROXYDE, IL EST TROP IRRITANT POUR VOS OREILLES

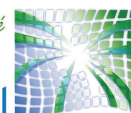
SI VOUS AVEZ DE LA DOULEUR OU QUE DU LIQUIDE SORT DE VOS OREILLES, L'INFIRMIÈRE NE POURRA PAS FAIRE LE LAVAGE D'OREILLES.

QUOI FAIRE POUR NE PAS AVOIR DE BOUCHONS DE CIRE ?

- LAVER LE CONDUIT DE L'OREILLE CHAQUE JOUR AVEC UNE DÉBARBOUILLETTE HUMIDE
- ÉVITER L'UTILISATION DE SAVON DANS LES OREILLES
- NE PAS NETTOYER LE CONDUIT DE L'OREILLE AVEC DES OBJETS DURS : COTONS-TIGES, ALLUMETTES, PINCES À CHEVEUX, BOUGIES, ETC.
- METTRE 2 GOUTTES D'HUILE VÉGÉTALE, 1 FOIS PAR SEMAINE, DANS CHAQUE OREILLE SI VOUS AVEZ DES BOUCHONS DE CIRE RÉGULIÈREMENT.

POUR TOUTE INFORMATION, COMMUNIQUER AVEC UNE INFIRMIÈRE D'INFO-SANTÉ AU 811.

Source : Ordonnance collective DSI-OC-16, Initier et effectuer une irrigation d'oreille(s), CSSS de la Pointe-de-l'Île, août 2008
Adapté par : Comité d'harmonisation des protocoles médicaux, Santé au travail, Direction régionale de santé publique de Montréal, janvier 2017



INSTRUCTIONS FOR USE – EARWAX BUILDUP – PORTABLE AUDIOMETER

PREPARATION FOR REMOVING WAX BUILDUP

- CALL YOUR CLSC TO MAKE AN APPOINTMENT WITH A NURSE, WHO WILL CLEAN OUT YOUR EARS.
- USING A DROPPER, APPLY 2 TO 3 DROPS OF VEGETABLE OIL IN YOUR EAR ONCE A DAY, BEFORE GOING TO BED. DO THIS FOR ABOUT 7 DAYS BEFORE HAVING YOUR EARS CLEANED OUT.
- DON'T USE PEROXIDE: IT CAN IRRITATE THE SKIN IN YOUR EARS.

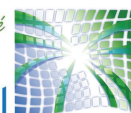
IF YOU HAVE PAIN OR THERE IS LIQUID DISCHARGE FROM YOUR EAR, THE NURSE WILL BE UNABLE TO CLEAN OUT YOUR EARS.

HOW TO PREVENT EARWAX BUILDUP

- CLEAN YOUR EAR CANALS EVERYDAY WITH A DAMP FACECLOTH.
- DON'T USE SOAP IN YOUR EARS.
- DON'T CLEAN YOUR EAR CANAL WITH STIFF OBJECTS: COTTON SWABS, MATCHES, HAIR PINS, CANDLES, ETC.
- PUT 2 DROPS OF OIL ONCE A WEEK IN EACH EAR IF WAX BUILDS UP IN YOUR EARS REGULARLY.

FOR INFORMATION, CALL 811 TO TALK TO AN INFO-SANTÉ NURSE.

Source: Ordonnance collective DSI-OC-16, Initier et effectuer une irrigation d'oreille(s), CSSS de la Pointe-de-l'Île, août 2008
Adapted by Comité d'harmonisation des protocoles médicaux, Santé au travail, Direction régionale de santé publique de Montréal, janvier 2017



Section 5

Dépliant - Le dépistage de la surdité professionnelle :
Pour une décision libre et éclairée (versions française et anglaise)

5

Dépliant – Le dépistage de la surdité professionnelle : Pour une décision libre et éclairée

LE DÉPISTAGE de la SURDITÉ professionnelle

Pour une décision libre et éclairée

L'équipe de santé au travail vous propose un dépistage de la surdité professionnelle (test pour les oreilles). Ce feuillet vous aidera à prendre la décision de participer ou non au dépistage.

Qu'est-ce que la surdité professionnelle ?

La surdité professionnelle est une maladie des oreilles qui est causée par le bruit dans votre milieu de travail.

La surdité se développe lentement dès les premières années passées dans le bruit. Avec les années, il peut devenir difficile :

- d'entendre les sons ou les voix, surtout s'il y a du bruit autour.

Il peut devenir nécessaire :

- de monter le volume de la télévision ou de la radio;
- de faire répéter les gens lors d'une conversation.

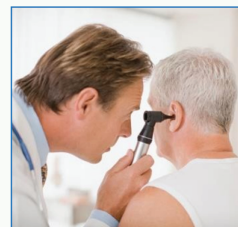
Y a-t-il un traitement pour la surdité professionnelle ?

Il n'y a pas de traitement pour guérir la surdité professionnelle, mais certains moyens peuvent être offerts pour diminuer les problèmes causés par la surdité.

Pourquoi un dépistage de la surdité professionnelle ?

Si vous avez une surdité professionnelle, le test de dépistage pourrait vous donner :

- accès à un médecin spécialiste pour les oreilles (ORL);
- accès à des services de réadaptation comme des appareils auditifs permettant de mieux entendre;
- la possibilité de faire une demande d'indemnisation à la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail).



Comment dépister la surdité professionnelle ?

Le dépistage se fait par un test audiométrique qui consiste à vous faire entendre différents sons. Les sons varient de façon à trouver le plus petit son que vous êtes capable d'entendre pour chacune des oreilles.

Ce test est
sans danger et
ne fait pas mal.



Québec 

Dépliant – Le dépistage de la surdité professionnelle : Pour une décision libre et éclairée (version anglaise)

SCREENING for occupational HEARING LOSS

Making a Free and Informed Decision

The occupational health team is offering screening for occupational hearing loss (hearing test). This pamphlet will help you decide whether or not to get tested.

What is occupational hearing loss?

Occupational hearing loss is a condition caused by exposure to noise in the workplace.

Hearing loss develops slowly, after spending a few years in a noisy environment. Over time, it can become difficult to

- hear sounds or voices, especially when there is ambient noise.

You may have to

- start turning up the volume on your TV or radio;
- ask people to repeat what they are saying during conversations.

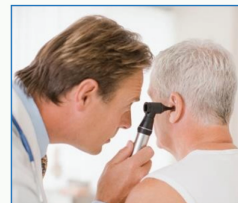
Can occupational hearing loss be treated?

There is no treatment for occupational hearing loss. However, there are things you can do to reduce problems linked to hearing loss.

Why screen for occupational hearing loss?

If you are affected by occupational hearing loss, the screening test could give you

- access to an ear, nose and throat (ENT) specialist;
- access to rehabilitation services such as hearing aids to improve your hearing;
- the possibility of filing a claim with the CNESST.



How does screening for occupational hearing loss work?

Screening involves having a test during which you hear different sounds, to determine the lowest volume at which you can hear in each ear.

The test
is safe and
does not hurt.



Québec 

Section 6

Registre des travailleurs exclus - Surveillance médicale de la surdit  professionnelle

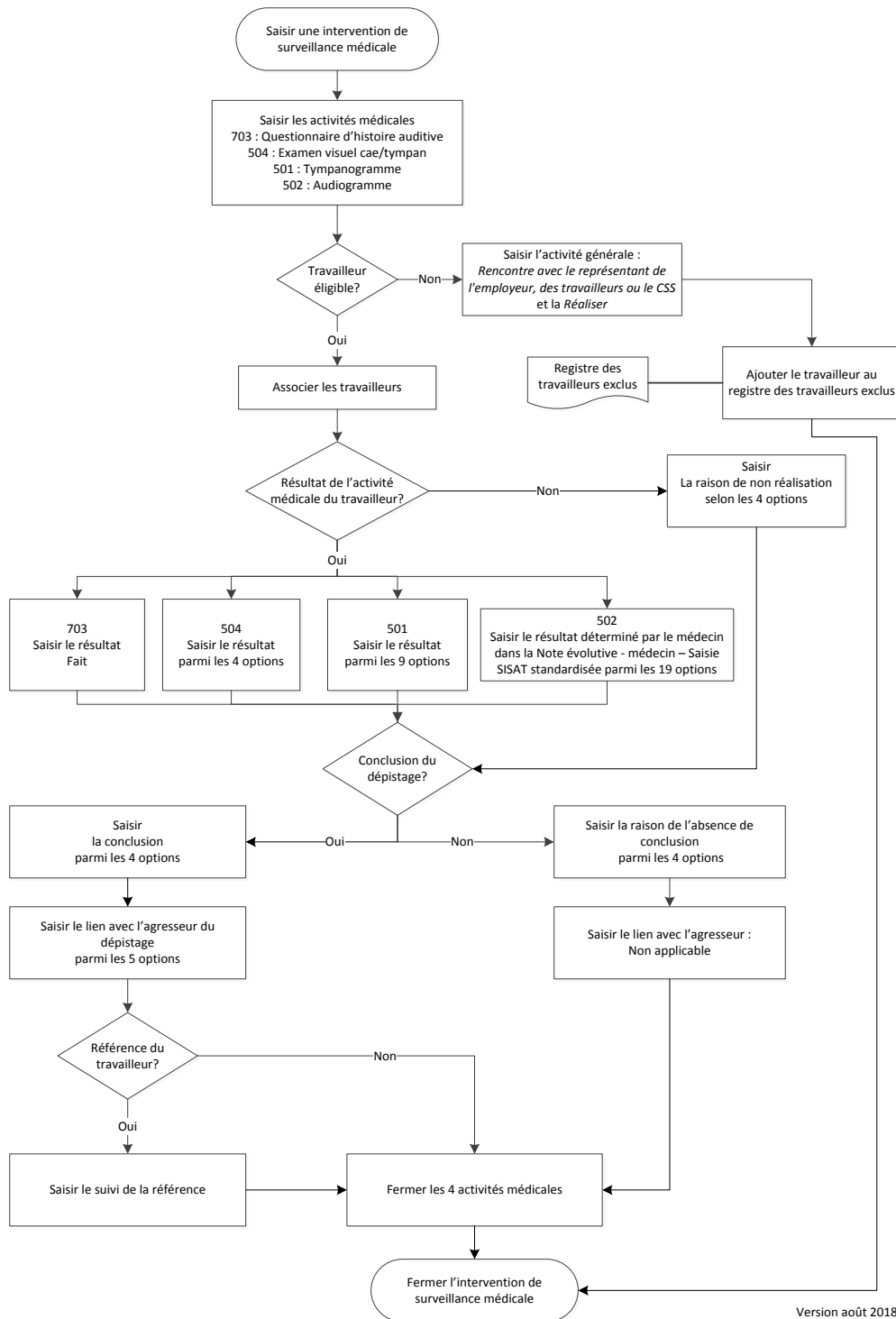
6

Section 7

Logigramme - Saisie SISAT du dépistage de la surdité professionnelle
et Informations à saisir dans le SISAT

7

Saisie SISAT du dépistage de la surdité professionnelle Logigramme



Version août 2018

Informations à saisir dans le SISAT

Dans le cadre de la mise en application d'un dépistage de la surdité professionnelle, plusieurs activités doivent être saisies dans le SISAT. Les panoramas et les consignes suivantes harmoniseront les différentes saisies.

Saisie de l'intervention de surveillance médicale

The screenshot shows the 'Intervention' form in SISAT. It includes sections for 'Général', 'Planification', 'Établissement', 'Formations reliées', 'Assignations', and 'Facteurs de risque et agresseurs'. The 'Facteurs de risque et agresseurs' section contains a table with columns for Agresseur, Nb. trav. planifiés, Nb. total de trav. rejoints, État du risque, EPI, Milieu prêt à agir, Moyens préventifs, Raison retiré ou non-retenu, Remarques sur l'agresseur, Date de constatation, Inchet au transfert, and Modifié par.

- Saisir une *Intervention de surveillance médicale* dans l'établissement concerné, tel qu'indiqué;
- Inscrire les assignations;
- Inscrire dans la section *Facteurs de risque et agresseurs* : Bruit
- Inscrire le nombre de travailleurs prévus (ou inconnu).

The screenshot shows the 'Intervention' form in SISAT, specifically the 'Activités médicales' section. It includes a table for 'Facteur de risque ou agresseur : Bruit' with columns for 'Activité', 'Début', 'Fin', 'État', and 'Consulter'.

Activité	Début	Fin	État	
Questionnaire d'histoire auditive			À faire	Consulter
Examen visuel cae/tympa			À faire	Consulter
Tympanogramme			À faire	Consulter
Audiogramme			À faire	Consulter

Travailleurs
Il n'y a pas de travailleurs associés à ce facteur de risque ou agresseur.

Saisie des activités médicales

- Saisir les activités suivantes en cliquant sur *Ajouter* dans *Activités médicales* :
 - Questionnaire d'histoire auditive (703);
 - Examen visuel cae/tympan (504);
 - Tympanogramme (501);
 - Audiogramme (502).

Association d'un travailleur à une activité de surveillance médicale

Les saisies suivantes sont extraites du *Guide de saisie SISAT - Surveillance médicale* de novembre 2008, à la section 8 aux pages 28 à 33.

Activité > PSSE > Mise en application > Surveillance médicale

Général

Intervention | **Établissement** | **Ouvrir dossier**

Contexte: PSSE | Numéro ETA: [redacted]
 Étape: Mise en application | Établissement: [redacted]
 Volet: Surveillance médicale
 Date proposée: Décembre 2018

Activité | **Relancer/Dupliquer sans travailleur** | **Éditer**

Activité: Questionnaire d'histoire auditive | État: À faire
 Facteur de risque ou agresseur: Bruit | Raison: -
 Assignation: | Début: -
 | Fin: -
 | Remarque: -

Travailleurs associés | **Associer**

Nom	Prénom	NAM	Dossier	Réalisée	Résultat	Remis		
<input type="checkbox"/>	Bbbsujmgfx	Szluvqsrnw	BBBS43051114	13591	-	-	-	Dissocier Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	-	-	-	Dissocier Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddqppo	Yzg	DDDY38521711	13585	-	-	-	Dissocier Consulter

Éditer résultats | Relancer/Dupliquer | Cocher tous

Pour associer un travailleur à une activité de surveillance médicale, il faut être dans l'activité.

- Cliquer sur *Associer*.

000 078 114 : Surveillance médicale

Enregistrer | Enregistrer et associer | Annuler

Données relatives aux travailleurs à associer

Activité > Questionnaire d'histoire auditive
 Facteur de risque ou agresseur > Bruit
 Date réalisée: [input] AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ

Travailleurs à associer (pour la date réalisée) | **Ajouter un nouveau travailleur**

Filtre sur la fonction: Toutes les fonctions

	Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction	Réalisée	Résultats
<input type="checkbox"/>	Aaasomxfim	Rvjvu	AAAR22052915	13587	Sertisseuse		
<input checked="" type="checkbox"/>	Bbbsujmgfx	Szluvqsrnw	BBBS43051114	13591	Opérateur de four à induction pour la fusion des pointes de forage		
<input type="checkbox"/>	Bbbsxw	Cfsdyoesn	BBBC38072911	13577	Divers travailleurs non classés ailleurs (9919199)		
<input type="checkbox"/>	Cckkf	Ugl	CCCU51522513	13590	Machiniste		
<input checked="" type="checkbox"/>	Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	Sertisseuse		
<input checked="" type="checkbox"/>	Dddqppo	Yzg	DDDY38521711	13585	Superviseur		

- Cocher le nom des travailleurs à associer (préalablement associés à l'établissement);
- Enregistrer.
- Consulter les sections suivantes du Guide de saisie SISAT - Surveillance médicale novembre 2008,
si le travailleur n'est pas dans la liste :
 - Section 5 : Rechercher un dossier travailleur;
 - Section 6 : Créer un dossier travailleur.

Ne jamais inscrire de date à *Date réalisée*, car il sera impossible de dissocier le travailleur de l'activité si vous l'avez associé par erreur.

Dissociation d'un travailleur d'une activité de surveillance médicale

	Nom	Prénom	NAM	Dossier	Réalisée	Résultat	Remis	
<input type="checkbox"/>	Bbbsujmgfx	Szluvsqrmw	BBBS43051114	13591	-	-	-	Dissocier Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	-	-	-	Dissocier Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddqypo	Yzg	DDDY38521711	13585	-	-	-	Dissocier Consulter

Pour dissocier un travailleur d'une activité de surveillance médicale, il faut être dans l'activité.

Pour être en mesure de dissocier un travailleur d'une activité, aucune date ne doit être inscrite sous *Réalisée* ou *Résultat*.

- Cliquer sur *Dissocier*.

Activité

Activité **Questionnaire d'histoire auditive**

Facteur de risque ou agresseur **Bruit**

Assignation

Travailleurs associés

	Nom	Prénom	NAM	Dossier	Réalisée	Résultat	Remis		
<input type="checkbox"/>	Bbbsujmgfx	Szluvsqrmw	BBBS43051114	13591	-	-	-	Dissocier	Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	-	-	-	Dissocier	Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddqvpo	Yzg	DDDY38521711	13585	2018-02-23	Fait	2018-02-23		Consulter

Éditer résultats Relancer/Dupliquer Cocher tous

Il est possible de dissocier un travailleur d'une activité de surveillance médicale lorsqu'il est associé par erreur et pour laquelle une date est inscrite sous *Réalisée*.

Activité médicale

Activité **Questionnaire d'histoire auditive**

Facteur de risque ou agresseur **Bruit**

Travailleurs sélectionnés

Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction	Date réalisée	Résultat	Références
Dddqvpo	Yzg	DDDY38521711	13585	Superviseur	23 février 2018	Oui	0

Résultats à associer aux travailleurs sélectionnés

Résultat **Non**

Date réalisée > 2018-02-23

Raison de non réalisation **Autre**

Éditer le résultat du travailleur en inscrivant *Non* dans *Résultat* et *Autre* dans la *Raison* pour dissocier un travailleur dans cette situation.

Activité médicale

Facteur de risque ou agresseur **Bruit**

Travailleurs sélectionnés

Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction
Dddqvpo	Yzg	DDDY38521711	13585	Superviseur

Conclusion de dépistage à associer aux travailleurs sélectionnés

Conclusion **Non**

Date conclusion > 2018-02-23

Raison **Autre**

Date remis au travailleur 2018-02-23

Information individuelle **Oui**

Vu(e) par le médecin **Non**

Lien avec l'agresseur **Non applicable**

Décision CNESST

Remarque

Erreur de saisie, travailleur associé à la mauvaise activité.

- Éditer la conclusion du dépistage pour ce travailleur en inscrivant *Non* dans *Conclusion* et *Autre* dans la *Raison*;
- Inscrire dans *Remarque* : Erreur de saisie, travailleur associé à la mauvaise activité. L'encadré *Remarque* s'applique aux travailleurs sélectionnés seulement et non à tous les travailleurs associés à l'activité.

Saisie des résultats d'une activité médicale

Les saisies suivantes sont extraites du *Guide de saisie SISAT - Surveillance médicale* de novembre 2008, à la section 10 aux pages 41 à 44.

La saisie en bloc permet, en même temps, le résultat de plusieurs travailleurs ayant le même résultat, la même date réalisée et la même date de remise du résultat. Lorsqu'il y a plusieurs travailleurs avec la même saisie, il est avantageux de faire la saisie en bloc.

Intervention									
Contexte	PSSE								
Étape	Mise en application								
Volet	Surveillance médicale								
Date proposée	Décembre 2018								
Activité									
Activité	Questionnaire d'histoire auditive								
Facteur de risque ou agresseur	Bruit								
Assignment									
Travailleurs associés									
	Nom	Prénom	NAM	Dossier	Réalisée	Résultat	Remis		
<input checked="" type="checkbox"/>	Bbbsujmgfx	Szluvqsrnw	BBBS43051114	13591	-	-	-	Dissocier	Consulter
<input checked="" type="checkbox"/>	Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	-	-	-	Dissocier	Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddqvpo	Yzg	DDDY38521711	13585	2018-02-23	Autre	-		Consulter
<input type="button" value="Éditer résultats"/> <input type="button" value="Relancer/Dupliquer"/> <input type="button" value="Cocher tous"/>									

La saisie individuelle doit être privilégiée pour la saisie des résultats individuels, soit un travailleur à la fois.

Intervention									
Contexte	PSSE								
Étape	Mise en application								
Volet	Surveillance médicale								
Date proposée	Décembre 2018								
Activité									
Activité	Questionnaire d'histoire auditive								
Facteur de risque ou agresseur	Bruit								
Assignment									
Travailleurs associés									
	Nom	Prénom	NAM	Dossier	Réalisée	Résultat	Remis		
<input type="checkbox"/>	Bbsujmgfx	Szluvqsrnw	BBBS43051114	13591	-	-	-	Dissocier	Consulter
<input checked="" type="checkbox"/>	Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	-	-	-	Dissocier	Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddqvpo	Yzg	DDDY38521711	13585	2018-02-23	Autre	-		Consulter
<input type="button" value="Éditer résultats"/> <input type="button" value="Relancer/Dupliquer"/> <input type="button" value="Cocher tous"/>									

- Choisir un travailleur;
- Cliquer sur *Consulter*.

Dossier travailleur									
Activités Histoire professionnelle Copies et documents Formulaires Notes									
Critères									Imprimer les activités
Équipe	<input type="text"/>								
Intervention	Toutes (SISAT)								
Facteur de risque ou agresseur	Tous								
Activités	Toutes								
Période : (Intervention)	Du :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	AAAA-MM-JJ					
	Au :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	AAAA-MM-JJ					
Intervention									Ouvrir intervention
DATE PROPOSÉE	DATE DE DÉBUT	CONTEXTE	NUMÉRO ÉTA	ÉTABLISSEMENT					
2018-12-01	2018-02-23	PSSE							
FACTEUR DE RISQUE OU AGRESSEUR									
Bruit									
Activité : Questionnaire d'histoire auditive									Ouvrir activité Éditer résultat
RÉSULTAT				Date réalisée	-				
-				Remis au travailleur	-				
REMARQUE (POUR TOUS LES TRAVAILLEURS DE L'ACTIVITÉ)									
-									

- Choisir l'activité médicale pour laquelle un résultat doit être inscrit;
- Cliquer sur *Éditer résultat*.

Saisie du résultat du questionnaire d'histoire auditive

Activité médicale							
Activité	Questionnaire d'histoire auditive						
Facteur de risque ou agresseur	Bruit						
Travailleurs sélectionnés							
Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction	Date réalisée	Résultat	Références
Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	Sertisseuse		Non	0
Résultats à associer aux travailleurs sélectionnés							
Résultat	Oui <input type="button" value="v"/>						
Date réalisée	>	2018-02-23	<input type="button" value="12"/>	AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ			
Résultat	>	Fait	<input type="button" value="v"/>				
Résultat remis au travailleur		2018-02-23	<input type="button" value="12"/>	AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ			

- Saisir *Fait* dans *Résultat*;
- Saisir dans *Date réalisée* et *Résultat remis au travailleur*, la date à laquelle le questionnaire a été complété.

Saisie du résultat de l'examen visuel cae/tympa

Le SISAT permet de saisir 7 résultats pour cette activité. L'intervention de l'infirmière se limite à confirmer la présence ou non d'un bouchon de cérumen. Par conséquent, seuls 4 résultats sont possibles sur les 7 proposés.

Activité médicale							
Activité	Examen visuel cae/tympa						
Facteur de risque ou agresseur	Bruit						
Travailleurs sélectionnés							
Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction	Date réalisée	Résultat	Références
				Ben voyons, Pompier		Non	0
Résultats à associer aux travailleurs sélectionnés							
Résultat	Oui <input type="button" value="v"/>						
Date réalisée	>	2008-02-14	<input type="button" value="12"/>	AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ			
Résultat	>	Normal	<input type="button" value="v"/>				
Résultat remis au travailleur							


- Saisir dans *Date réalisée* et dans *Résultat remis au travailleur*, la date à laquelle l'examen a été fait.
- Saisir le résultat parmi les 4 options possibles.

Saisie du résultat du tympanogramme

Activité médicale							
Activité		Tympanogramme					
Facteur de risque ou agresseur		Bruit					
Travailleurs sélectionnés							
Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction	Date réalisée	Résultat	Références
Tttkmcclce	Xuqaxs	TTTX3509300B	111111	travailleurs d'entrepôt		Non	0
Résultats à associer aux travailleurs sélectionnés							
Résultat	<input type="text" value="Oui"/>						
Date réalisée	> <input type="text" value="2018-08-16"/> <small>AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ</small>						
Résultat	>						
Résultat remis au travailleur	<input type="text"/>						
	<input type="text" value="Normal (pour les deux oreilles)"/> <input type="text" value="Anormal (pour les deux oreilles)"/> <input type="text" value="Non valide (pour les deux oreilles)"/> <input type="text" value="Anormal oreille gauche et normal oreille droite"/> <input type="text" value="Anormal oreille gauche et non valide oreille droite"/> <input type="text" value="Normal oreille gauche et anormal oreille droite"/> <input type="text" value="Normal oreille gauche et non valide oreille droite"/> <input type="text" value="Non valide oreille gauche et normal oreille droite"/> <input type="text" value="Non valide oreille gauche et anormal oreille droite"/>						

- Saisir dans *Date réalisée*, la date à laquelle l'examen a été fait par les Services cliniques de dépistage (SCD) de l'INSPQ;
- Saisir dans *Résultat remis au travailleur*, la date à laquelle le résultat a été remis par l'infirmière;
- Saisir le résultat parmi les 9 options possibles et qui correspond au résultat de l'examen tympanométrique inscrit dans l'examen auditif des SCD de l'INSPQ.

Saisie du résultat de l'audiogramme

Activité médicale							
Activité				Audiogramme			
Facteur de risque ou agresseur				Bruit			
Travailleurs sélectionnés							
Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction	Date réalisée	Résultat	Références
				Ben voyons, Pompier		Non	0
Résultats à associer aux travailleurs sélectionnés							
Résultat	Oui ▾						
Date réalisée	> 2008-02-14  AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ						
Résultat	>						
Résultat remis au travailleur	AAA-MM-JJ						
	Stade 1-orig. professionnelle Stade 2-orig. professionnelle Stade 3-orig. professionnelle Stade 4-orig. professionnelle Atteinte asymétrique Atteinte non spécifique Att. -comp. eff. bruit poss. indem Stade 1 orig. extra-prof. Stade 2 orig. extra-prof. Stade 3 orig. extra-prof. Atteinte d'orig. indéterminée Att. -comp. effets bruit Audition normale Stade 1 d'origine militaire Stade 2 d'origine militaire Stade 3 d'origine militaire Att. aud. explicable par l'âge aud. aux limites de la normale						

- Saisir dans *Date réalisée*, la date à laquelle l'examen a été fait par les Services cliniques de dépistage (SCD) de l'INSPQ;
- Saisir dans *Résultat remis au travailleur*, la date à laquelle le résultat a été remis par l'infirmière;
- Saisir le résultat de l'audiogramme de dépistage déterminé par le médecin dans la *Notes évolutives – Médecins – Saisie SISAT standardisée* parmi les 19 options possibles (section 9).

Saisie de la conclusion du dépistage et du lien avec l'agresseur

Les saisies suivantes sont extraites du *Guide de saisie SISAT - Surveillance médicale* de novembre 2008, à la section 11 aux pages 55 et 56.

Lorsque tous les résultats de toutes les activités de l'intervention sont inscrits, il faut inscrire la conclusion du dépistage. La saisie en bloc est à privilégier pour tous les travailleurs ayant la même conclusion au dépistage et la même date de conclusion.

Intervention

Général **Activités** IRSST Notes évolutives Documents Formulaires

Activités générales
Il n'y a pas d'activités générales.

Activités médicales

Facteur de risque ou agresseur : Bruit

Activité	Début	Fin	État	
Examen visuel cae/tymp			À faire	Consulter
Tympanogramme			À faire	Consulter
Audiogramme			À faire	Consulter
Questionnaire d'histoire auditive	23 février 2018		En cours	Consulter

Travailleurs

	Nom	Prénom	NAM	Dossier	Conclusion	Date conclusion	Référence	Lien avec l'agresseur	
<input checked="" type="checkbox"/>	Bbbsujmgfx	Szluvsqrmw	BBBS43051114	13591	Non		Non		Consulter
<input checked="" type="checkbox"/>	Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	Non		Non		Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddqvpo	Yzg	DDDY38521711	13585	Non	23 février 2018	Non	Non applicable	Consulter

Éditer conclusion(s) Ajouter référence Cocher tous

- Cocher les travailleurs ayant la même conclusion au dépistage et la même date de conclusion;
- Cliquer sur *Éditer conclusion(s)*.

La saisie individuelle doit être privilégiée pour la saisie des conclusions du dépistage individuelles, soit un travailleur à la fois.

Intervention

Général **Activités** IRSST Notes évolutives Documents Formulaires

Activités générales
Il n'y a pas d'activités générales.

Activités médicales

Facteur de risque ou agresseur : Bruit

Activité	Début	Fin	État	
Examen visuel cae/tymp			À faire	Consulter
Tympanogramme			À faire	Consulter
Audiogramme			À faire	Consulter
Questionnaire d'histoire auditive	23 février 2018		En cours	Consulter

Travailleurs

	Nom	Prénom	NAM	Dossier	Conclusion	Date conclusion	Référence	Lien avec l'agresseur	
<input type="checkbox"/>	Bbbsujmgfx	Szluvsqrmw	BBBS43051114	13591	Non		Non		Consulter
<input checked="" type="checkbox"/>	Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	Non		Non		Consulter
<input type="checkbox"/>	Dddqvpo	Yzg	DDDY38521711	13585	Non	23 février 2018	Non	Non applicable	Consulter

Éditer conclusion(s) Ajouter référence Cocher tous

- Cliquer sur *Consulter* pour entrer dans le dossier du travailleur.

Enregistrer Enregistrer et ajouter référence Annuler

Activité médicale

Facteur de risque ou agresseur **Bruit**

Travailleurs sélectionnés

Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction
Dddg	Mwlvxytwewb	DDDM69040117	13579	Sertisseuse

Conclusion de dépistage à associer aux travailleurs sélectionnés

Conclusion

Conclusion du dépistage >

Date conclusion > AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ

Intervenant

Date remis au travailleur AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ

Information individuelle

Vu(e) par le médecin

Lien avec l'agresseur

Décision CNESST

Remarque

- Saisir la conclusion du dépistage déterminée par le médecin dans la *Notes évolutives – Médecins – Saisie SISAT standardisée* parmi les 4 options possibles (tableau 1).
- Saisir dans *Date conclusion*, la date à laquelle le médecin a signé la *Notes évolutives – Médecins – Saisie SISAT standardisée*;
- Saisir dans *Intervenant*, le nom du médecin;
- Saisir dans *Date remis au travailleur*, la date à laquelle le résultat a été remis par l’infirmière;
- Saisir dans *Information individuelle*, si le travailleur a été rejoint individuellement (en personne ou par téléphone);
- Saisir dans *Vu(e) par le médecin*, si le médecin a rencontré le travailleur;
- Saisir le lien avec l’agresseur déterminé par le médecin dans la *Notes évolutives – Médecins – Saisie SISAT standardisée* parmi les 5 options possibles (tableau 2);
- Cliquer sur *Enregistrer* en l’absence de référence.

Saisie du suivi de la référence

Les saisies suivantes sont extraites du *Guide de saisie SISAT - Surveillance médicale* de novembre 2008, à la section 12 aux pages 57 et 60.

Enregistrer **Enregistrer et ajouter référence** Annuler

Activité médicale
Facteur de risque ou agresseur **Bruit**

Travailleurs sélectionnés

Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction
Dddg	Mwlxvytwewb	DDDM69040117	13579	Sertisseuse

Conclusion de dépistage à associer aux travailleurs sélectionnés

Conclusion

Conclusion du dépistage >

Date conclusion > AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ

Intervenant

Date remis au travailleur AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ

Information individuelle

Vu(e) par le médecin

Lien avec l'agresseur

Décision CNESST

Remarque

Cliquer sur *Enregistrer et ajouter référence* lorsque le médecin a référé le travailleur.

Activité médicale
Facteur de risque ou agresseur **Bruit**

Travailleurs sélectionnés

Nom	Prénom	NAM	Dossier	Fonction	Conclusion dépistage
Dddg	Mwlxvytwewb	DDDM69040117	13579	Sertisseuse	Oui

Suivi de la référence à associer aux travailleurs sélectionnés

Date référence > AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ

Type de référence > Médecin
 Partenaire

Sélectionner à partir du bottin

Ressource >

Nom de l'organisme >

Nom >

Prénom >

Titre >

Date de consultation AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ

N'a pas consulté

Retour de la référence

- Saisir dans *Date référence*, la date à laquelle le médecin a signé la consultation médicale;
- Cocher le type de référence;

- Inscrire dans *Ressource*, le nom du médecin à qui le travailleur est référé ou sélectionner le médecin à partir du bottin.
 - En l'absence de nom du médecin, voir exemple dans l'encadré.
- Saisir dans *Retour de référence*, le choix *En attente de résultat*;
- Fermer l'intervention de surveillance médicale même en attente d'un rapport de consultation.

Suivi des références	
Ressource : Médecin Éditer référence Supprimer	Date référence 2018-02-23
Nom de l'organisme ORL	Date consultation -
Nom Clinique	Conclusion de la référence En attente de résultat
Prénom Médicale	Diagnostic CIM (9-10) -
Titre Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	Date diagnostic -
	Date remis au travailleur -
	COMMENTAIRES -

- Cliquer sur *Éditer référence* dans *Suivi des références* lors de la réception du rapport de consultation.

Suivi de la référence à associer aux travailleurs sélectionnés	
Date référence >	2018-02-23 [📅] AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ
Type de référence >	<input checked="" type="radio"/> Médecin <input type="radio"/> Partenaire
Ressource >	<input type="checkbox"/> Sélectionner à partir du bottin Nom de l'organisme > Clinique de l'oreille Nom > [] Prénom > [] Titre > Spécialiste en oto-rhino-laryngologie
Date de consultation	2018-02-27 [📅] AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ
N'a pas consulté	<input type="checkbox"/>
Retour de la référence	Dépisté positif confirmé relié au travail
Diagnostic CIM (9-10)	389.12 Surdite neurosensorielle ou de perception bilatérale
Date diagnostic	2018-02-27 [📅] AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ
Date remis au travailleur	2018-02-27 [📅] AAAAMMJJ ou AAAA-MM-JJ
Commentaires	<p>Ajouter les précisions pertinentes inscrites dans le rapport de consultation.</p>

- Éditer les coordonnées de la ressource dès que les informations sont connues;
- Saisir dans *Date de consultation*, la date à laquelle le travailleur a consulté la ressource;
- Saisir dans *Retour de la référence*, la conclusion de l'investigation;
- Saisir le diagnostic CIM (9-10) inscrit dans le rapport de consultation;
- Saisir dans *Date diagnostic*, la date à laquelle la ressource a posé le diagnostic;
- Saisir dans *Date remis au travailleur*, la date à laquelle la ressource a remis le diagnostic au travailleur.
- Noter toute autre information pertinente dans l'encadré.

Tableau 1 : Conclusion du dépistage

RESULTAT DE L'AUDIOGRAMME DE DEPISTAGE	CONCLUSION DU DEPISTAGE
Audition normale Audition aux limites de la normale Atteinte auditive explicable par l'âge	Négatif (normal)
Stades 1, 2, 3 et 4 - Origine professionnelle Stades 1, 2, et 3 – Origine militaire	Positif (anormal)
Atteinte moins compatible aux effets du bruit possiblement indemnisable Atteinte auditive asymétrique référé à un médecin spécialiste en ORL, car une oreille a un profil compatible avec la surdité professionnelle et possiblement indemnisable (ou moyenne près de 30 dB) Stades 1, 2 et 3 – Origine extra-professionnelle Atteinte d'origine indéterminée	Indéterminée
Atteinte moins compatible aux effets du bruit Atteinte auditive non spécifique Atteinte auditive asymétrique (non classée dans la catégorie indéterminée) Autres problèmes audiologiques	Autre

Tableau 2 : Lien avec l'agresseur

RESULTAT DE L'AUDIOGRAMME DE DEPISTAGE	LIEN AVEC L'AGRESSEUR
Audition normale	Non applicable
Audition aux limites de la normale	
Atteinte auditive explicable par l'âge	Non relié à l'agresseur
Atteinte auditive non spécifique	
Atteinte moins compatible aux effets du bruit	
Atteinte auditive asymétrique (non classée dans la catégorie indéterminée à la conclusion du dépistage)	
Autres problèmes audiologiques	
Stades 1, 2, 3 et 4 - Origine professionnelle	Relié à l'agresseur
Stades 1, 2 et 3 – Origine extra-professionnelle	Mixte
Stades 1, 2, et 3 – Origine militaire	
Atteinte moins compatible aux effets du bruit possiblement indemnisable	Incertain
Atteinte auditive asymétrique référé à un médecin spécialiste en ORL, car une oreille a un profil compatible avec la surdité professionnelle et possiblement indemnisable (ou moyenne près de 30 dB)	
Atteinte d'origine indéterminée	

Section 8

Problèmes auditifs à référer en ORL

8

Problèmes auditifs à référer en ORL

RESULTAT DU DEPISTAGE (AUDIOGRAMME DE DEPISTAGE ET HISTOIRE AUDITIVE TEMPO)	PRECISIONS
Atteinte auditive asymétrique	De façon générale, tous les cas d'asymétrie reconnus selon les critères TEMPO et qui n'ont pas été investigués en ORL dans le passé devraient être référés. Il est particulièrement important de référer sans délai les travailleurs présentant une asymétrie avec des acouphènes unilatéraux.
Stade 4 - Origine professionnelle	Sans objet
Atteinte moins compatible aux effets du bruit possiblement indemnisable	Sans objet
Stade 3 - Origine professionnelle Stade 3 – Origine militaire Stade 3 – Origine extra-professionnelle	Le travailleur doit être référé en ORL s'il désire avoir une évaluation en audiologie pour déterminer ses besoins de réadaptation, le cas échéant. Le travailleur susceptible de prendre sa retraite avant la prochaine relance du dépistage (5 ou 10 ans) doit être référé.
Tympanogramme anormal	Le travailleur doit être référé en ORL s'il présente une atteinte auditive significative. Le travailleur sans atteinte auditive significative et qui se plaint de difficultés d'écoute et de communication persistantes doit être référé.
Acouphènes incommodants	Le travailleur qui se plaint d'acouphènes incommodants et qui n'a pas été investigué en ORL dans le passé doit être référé s'il le désire. <i>Note : référer le travailleur à un ORL qui prend en charge les cas d'acouphènes. Voir les spécifications sur la liste des spécialistes ORL – Expertise en surdité professionnelle en vigueur.</i>
Atteinte moins compatible aux effets du bruit	Le travailleur qui présente une perte significative en basses fréquences et qui n'a pas été investigué en ORL dans le passé doit être référé selon le jugement du médecin.

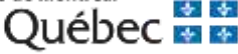
Tous les autres types d'atteintes ou symptômes rapportés par le travailleur doivent être référés selon le jugement du médecin responsable.

Afin de faciliter les références, une [liste de spécialistes ORL – Expertise en surdité professionnelle](#) est disponible sur le Portail – Zone privée. Des précisions sont inscrites sur cette liste, notamment les heures de bureau et la prise en charge des cas avec acouphènes. La [demande de consultation](#) en version électronique (PDF interactif) est aussi disponible sur le Portail – Zone privée.

Section 9

Notes évolutives - Médecins - Saisie SISAT standardisé

9

<p>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal</p>  <p>Québec</p>	<p>No dossier : _____</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>NAM : _____</p>
<p>NOTES ÉVOLUTIVES – MÉDECINS – SAISIE SISAT STANDARDISÉE</p>	
<p>RÉSULTAT DE DÉPISTAGE : TRAVAILLEUR EXPOSÉ AU BRUIT</p>	
<p>Date du dépistage : _____</p> <p>Date du résultat de l'audiogramme : _____</p> <p>Date de réception au département de Santé au travail : _____</p>	
<p>RÉSULTAT AUDIOGRAMME</p>	
<p><input type="checkbox"/> Audition normale</p> <p><input type="checkbox"/> Audition aux limites de la normale</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 1 – origine professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 2 – origine professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 3 – origine professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 4 – origine professionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Atteinte auditive asymétrique</p> <p><input type="checkbox"/> Atteinte – comp. effets du bruit possiblement indemnisable</p> <p><input type="checkbox"/> Atteinte auditive non spécifique</p>	<p><input type="checkbox"/> Stade1 – origine extraprofessionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 2 – origine extraprofessionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 3 – origine extraprofessionnelle</p> <p><input type="checkbox"/> Atteinte d'origine indéterminée</p> <p><input type="checkbox"/> Atteinte moins compatible effets du bruit</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 1 – origine militaire contributive</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 2 – origine militaire contributive</p> <p><input type="checkbox"/> Stade 3 – origine militaire contributive</p> <p><input type="checkbox"/> Atteinte auditive explicable par l'âge</p> <p><input type="checkbox"/> Autres problèmes audiologiques</p>
<p>CONCLUSION/SISAT</p>	<p>LIEN AVEC L'AGRESSEUR</p>
<p><input type="checkbox"/> Indéterminé</p> <p><input type="checkbox"/> Dépistage négatif (ou normal)</p> <p><input type="checkbox"/> Dépistage positif (ou anormal)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p>	<p><input type="checkbox"/> Relié à l'agresseur</p> <p><input type="checkbox"/> Non relié à l'agresseur</p> <p><input type="checkbox"/> Mixte</p> <p><input type="checkbox"/> Incertain</p> <p><input type="checkbox"/> Non applicable</p>
<p>RÉFÉRENCE</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : _____</p>	
<p>COMMENTAIRES</p>	
<p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>RELANCE</p>	
<p><input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : Année : _____</p>	
<p>Signature du médecin :</p>	<p>Date :</p>

Section 10
Modèle de lettre à choix multiples

10

Modèle de lettre à choix multiples

Dans un souci d'efficacité et afin de simplifier les interventions dans le cadre du dépistage de la surdité professionnelle, un modèle de lettre à choix multiples est disponible pour remettre par écrit aux travailleurs les conclusions émises par le médecin responsable à la suite de l'audiogramme de dépistage (tympanogramme inclus).

Cette lettre est divisée en quatre sections, il faut cocher les informations appropriées. La première section indique au travailleur le résultat de son audiogramme et des informations supplémentaires dans l'encadré qui suit. La seconde section indique la conduite à tenir selon le résultat. La troisième section informe le travailleur des coordonnées de l'infirmière s'il désire la contacter. La quatrième section nomme les documents joints à la lettre.

Le [modèle de lettre en version électronique \(PDF interactif\)](#) est disponible sur le Portail – Zone privée dont voici le recto.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud de l'île-de-Montréal
Québec
Direction régionale de santé publique

Le

Objet : Résultat de votre examen de l'audition

Vous trouverez, dans la liste ci-dessous, le(s) résultat(s) de votre examen :

<input type="checkbox"/> Normal	
<input type="checkbox"/> Audition aux limites de la normale	<input type="checkbox"/> Stade 2 d'origine professionnelle
<input type="checkbox"/> Atteinte auditive explicable par l'âge	<input type="checkbox"/> Stade 2 d'origine extra-professionnelle
<input type="checkbox"/> Atteinte moins compatible aux effets du bruit possiblement indemnisable	<input type="checkbox"/> Stade 3 d'origine professionnelle
<input type="checkbox"/> Atteinte moins compatible aux effets du bruit	<input type="checkbox"/> Stade 3 d'origine extra-professionnelle
<input type="checkbox"/> Tympanogramme anormal	<input type="checkbox"/> Stade 4 d'origine professionnelle
<input type="checkbox"/> Atteinte asymétrique	<input type="checkbox"/> Stade 1 d'origine militaire
<input type="checkbox"/> Acouphène incommode	<input type="checkbox"/> Atteinte d'origine inconnue
<input type="checkbox"/> Atteinte non spécifique	<input type="checkbox"/> Stade 2 d'origine militaire
<input type="checkbox"/> Stade 1 d'origine professionnelle	<input type="checkbox"/> Autres problèmes d'audition
<input type="checkbox"/> Stade 1 d'origine extra-professionnelle	<input type="checkbox"/> Stade 3 d'origine militaire

Commentaire(s) :

PLUS FORT AVEC VOUS

Section 11

Aide-mémoire - Matériel à apporter

11

Aide-mémoire

En plus du Guide de pratique professionnelle régional (GPPR) – Surveillance médicale de la surdité professionnelle contenant le protocole de surveillance médicale, l’infirmière doit apporter les outils suivants :

- Affiche de l’oreille
- Carton d’information sur le déroulement du dépistage des SCD de l’INSPQ (français / anglais)
- Conseils d’usage - bouchons de cire (français / anglais)
- Entretien avec le travailleur - Consentement éclairé (français et anglais)
- Dépliant Le dépistage de la surdité professionnelle : pour une décision libre et éclairé (français / anglais)
- Histoire auditive TEMPO (papier ou version électronique)
- Histoire auditive TEMPO papier (anglais)
- Listes des spécialistes ORL – Expertise en surdité professionnelle
- Modèles des protecteurs auditifs
- Notes évolutives - travailleurs
- Otoscope et spéculums
- Rapport environnemental de l’entreprise
- Plan de l’établissement
- Fonctions selon la Classification nationale des professions (CNP)
- Liste des travailleurs à rencontrer
- Cartes professionnelles avec les coordonnées de l’infirmière
- Registre des travailleurs exclus
- Enveloppes
- Sacs bruns
- Savon sans eau
- Dépliants d’information divers

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal**

Québec 